

Appel à candidatures

Présence artistique au sein du centre hospitalier de Douai

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture-Santé

Proposition d'une présence artistique lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **plaisir** au bénéfice des publics (professionnels, patients, visiteurs, etc.) du centre hospitalier de Douai sur la période du **26 mars au 20 avril 2018**.

Date limite de dépôt de candidatures :

2 février 2018

Qu'est-ce qu'une présence artistique ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes médicales, paramédicales et administratives du centre hospitalier de Douai, en contact avec les patients et les visiteurs.

La présence artistique :

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la présence artistique s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec les professionnels du centre hospitalier de Douai.

Prévues en début de présence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein des services, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La présence artistique repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels de l'établissement de santé.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, le centre hospitalier de Douai souhaite expérimenter une présence artistique.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- favoriser l'accès à l'art et à la culture à tous ;
- privilégier la mise en place d'un projet culturel de plus grande envergure, différent des actions culturelles précédemment mises en œuvres ;
- proposer des rencontres et des échanges atypiques avec le personnel et les patients ;
- permettre aux patients et personnels d'être sensibilisés au processus de création artistique ;
- donner l'opportunité à l'artiste d'enrichir son travail dans un environnement singulier ;
- permettre aux patients de sortir de l'environnement hospitalier, des soins ;
- offrir au personnel très sollicité, un temps de respiration, un temps de partage avec l'artiste ;
- fédérer les équipes et créer des coopérations inattendues.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **plaisir**.

Cette thématique a été imaginée à partir de questionnement sur les émotions que le patient peut éprouver lors d'une hospitalisation : l'attente, l'inquiétude, le doute, la crainte et ce que peut vivre aussi le personnel dans son quotidien :

- *Que représente la notion de plaisir pour vous ?*
- *Dans quelle situation avez-vous du plaisir ?*
- *Quelle forme de plaisir trouvez-vous dans votre travail ?*
- *Quel est le premier souvenir de plaisir ?*
- *Quelle forme de plaisir : un plaisir partagé, un plaisir offert, un plaisir reçu ?*

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **quatre semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre le **26 mars et le 20 avril 2018**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont constitués :

- un comité de pilotage ;
- une coordinatrice générale ;
- un référent au sein de chaque service.

Leur composition est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **4 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est obligatoirement détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose de préférence d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par le centre hospitalier de Douai sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il est souhaité que l'artiste intègre dans sa présence au centre hospitalier de Douai quelques nuits (jusqu'à 22h) et/ou un week-end pour pouvoir saisir les différentes temporalités du lieu.

Contexte

Présentation du centre hospitalier de Douai

Réparti sur plusieurs sites, le centre hospitalier de Douai assure les missions de service public hospitalier pour un secteur de 248 264 habitants, regroupant les 64 communes de l'arrondissement de Douai. Il répond également aux besoins de certaines communes limitrophes de l'Artois et du Hainaut. Le centre hospitalier se situe à 30 minutes de Lille et de Lens et à 2h de Paris. L'offre de soins comprend 904 lits et places dont 640 lits en médecine, chirurgie et obstétrique. 2300 personnes travaillent dans l'établissement.

Les pôles concernés par le projet :

Pôle médecine 1 : cardiologie et pneumologie
Pôle médecine 2 : hémodialyse et hôpital de jour diabétologie
Pôle gériatrie : soins de suite et de réadaptation (SSR)
Pôle chirurgie anesthésie : chirurgie osseuse
Pôle mère-enfant : obstétrique néonatalogie

Une fiche de présentation détaillée de ces pôles est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 février 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) à l'adresse suivante : ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr et anne.sprimont@ch-douai.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : PA CH Douai / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 février 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Mme Sprimont, assistante communication ;
- Mme Andria, responsable communication ;
- Mme Gaulon, chef du service Santé au travail ;
- Mme Loison, cadre supérieur de santé Pôle mère-enfant ;
- Mme Corinne Hujoux, cadre de santé Neurologie ;
- Mme Cathy Plancq, cadre de santé Chirurgie vasculaire ;
- *En qualité de membres invités, Mme Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France, et Mme Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Mme Sprimont, assistante communication

Référents opérationnels

- Mme Pollet, cadre de santé - cardiologie ;
- Mme Madoun, cadre de santé – pneumologie
- Mme Pluvinage, cadre de santé – hémodialyse
- Mme Dutrieux, cadre de santé - hôpital de jour diabétologie
- Mme Dumont, cadre de santé - SSR
- Mme Gallet, cadre de santé - chirurgie osseuse
- Mmes Heddebaut et Molin, cadres sage-femme - obstétrique
- Mme Derome, cadre de santé – néonatalogie
- Mmes Dupriez et Robillard et M. Pinte – nuit : 20h30 - 22h00

Présentation des différents services et pôles

Cardiologie 3^{ème} étage côté B

Le service de cardiologie a pour mission d'assurer la prise en charge des patients souffrant d'une pathologie cardio-vasculaire, au niveau diagnostique et thérapeutique.

Des programmes de réadaptation cardio vasculaire sont organisés. Le service comprend diverses activités d'hospitalisation, dont l'unité de cardiologie générale (31 lits).

Pneumologie 3ème étage côté B

Ce service comporte 23 lits. Il est composé d'un secteur d'hospitalisation conventionnelle, d'un hôpital de jour et d'une hospitalisation programmée à durée déterminée.

Le service a pour vocation la prise en charge des patients atteints de :

- pathologies pulmonaires et pleurales aiguës ou chroniques infectieuses,
- bronchites chroniques obstructives et emphysème,
- insuffisance respiratoire chronique,
- les tumeurs pulmonaires et leurs traitements par chimiothérapie,
- les syndromes d'apnée du sommeil avec leurs traitements,
- les pathologies allergiques respiratoires.

Il dispose d'un plateau technique comportant :

- l'endoscopie bronchique, les épreuves fonctionnelles respiratoires,
- l'unité du sommeil,
- plateau d'allergologie.

Hémodialyse – 1er étage côté B

Le centre hospitalier de Douai est le seul établissement de santé de son secteur à traiter l'insuffisance rénale chronique terminale par épuration extra rénale.

On dénombre 25 générateurs de dialyse dont 2 générateurs pour l'éducation à l'auto-dialyse.

Le service de dialyse propose aux patients l'ensemble des modalités de prise en charge en dialyse ; hémodialyse en centre et une unité de dialyse médicalisée (le soir à partir de 19h30).

Hôpital de jour endocrinologie – diabétologie - nutrition 1er étage côté A

L'hôpital de jour comprend 15 lits.

Ses missions sont d'accueillir des patients lors d'une programmation de jour pour :

- les prises en charge médicales de diabétologie/endocrinologie ;
- les prises en charge médicales en nutrition ;
- les prises en charge médicales de néphrologie ;
- les prises en charge médicales de dermatologie ;
- les prises en charge médicales de la douleur chronique.

Le service dispose notamment d'un self thérapeutique et d'une salle d'éducation pour groupes. Il y a des médecins nutritionnistes et des diététiciennes.

Soins de suite et de réadaptation 4ème étage côté A

Le SSR comprend 30 lits. L'unité de soins de suite et de réadaptation prend en charge les patients âgés à la sortie des unités de court séjour lorsque leur état physique, psychique ou fonctionnel ne leur permet pas encore de réintégrer leur domicile de vie habituel.

Il s'agit de construire un projet thérapeutique à partir d'une évaluation médico-psycho-sociale du patient, et d'assurer une prise en charge médicale, à visée de rééducation et réadaptation, afin d'optimiser les chances de récupération fonctionnelle, de préserver l'autonomie, en vue d'une réinsertion dans le milieu de vie.

Ce service dispose d'une salle de kinésithérapie, d'un espace d'ergothérapie, d'une salle de bains thérapeutique, d'une salle de restauration, et d'un salon de lecture.

Chirurgie osseuse 3ème étage côté A

Chirurgie orthopédique et traumatologique de l'appareil locomoteur, le service dispose de 45 lits.

Obstétrique - néonatalogie – 2ème étage côté B

La maternité est de niveau 2A à même d'assurer le suivi et l'accouchement d'une grossesse normale mais également de prendre en charge des grossesses plus compliquées. Un service de garde 24h/24 et 7j/7 composé d'un obstétricien, d'un anesthésiste, d'un pédiatre, de sages-femmes et d'un interne, permet de répondre de manière efficace à toute urgence concernant la future maman ou son bébé.

Le secteur naissance du centre hospitalier comprend plusieurs secteurs :

- **un bloc obstétrical** qui comprend 4 salles de naissance dont une salle « physiologique », 2 salles de pré-travail, de 2 salles de monitoring fœtal, d'une salle d'examen pour la sage-femme et d'une salle d'examen pourvue d'un échographe pour l'interne, de 3 salles de réanimation néonatale ;
- **un service de néonatalogie** performant qui comprend 10 lits et 2 chambres mère-enfant. Il accueille les enfants prématurés à partir de 7 mois et pesant 1500 g. Un pédiatre est présent 24H/24. La présence des parents est autorisée sans interruption ;
- **un service de maternité** permettant la surveillance des grossesses à haut risque ainsi qu'un secteur suites de naissance qui comprend 30 lits ;
- **un hôpital de jour** conjoint avec le service d'endocrinologie et maladies métaboliques pour la prise en charge du diabète gestationnel.